Cœur d'Hérault

AGENDA 21 LOCAL FRANCE

Contrat de Pays du Pays Cœur d'Hérault *Programmation : 2015*

FICHE PROJET RESUMEE PREALABLE A LA PROGRAMMATION 2015

(Pour toutes explications se reporter à la note de cadrage et la notice en documents joints n°2 et 3)

ARRIVÉ LE:
- 2 OCT. 2015
SOUS PRÉFECTURE
BEDARIEUX

1	**INTITULE DU PROJET : Pépinière d'entreprises multipolaire du Pays Cœur d'Hérault**	
	Maître d'ouvrage, coordonnées, référent	SYDEL Pays Cœur d'Hérault 18 avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont l'Hérault DJENIDI Lylia – 04 67 57 01 01 (site Agence de développement économique, ZAE La garrigues à Saint André de Sangonis)
3	**Contexte du projet :** *(Cadre du projet, contexte institutionnel, projet nouveau ou continuité d'une action, évaluation pré existante, études existantes, partenariats…)* Les entreprises innovantes et / ou à fort potentiel innovant génèrent de la valeur ajoutée et sont donc porteuses en terme de création d'emplois. Portée dès son origine par la Maison Des Entreprises et dans le cadre de la création du Service Economique du Syndicat Mixte de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault, la Pépinière d'entreprises, en partenariat avec la Région, le Département de l'Hérault et les trois communautés de communes du Cœur d'Hérault, constitue une des dynamiques du développement économique en Pays Cœur d'Hérault. A travers cette pépinière, le territoire du Pays Cœur d'Hérault met à disposition aux porteurs de projet innovant ou à fort potentiel innovant une structure d'accueil leur permettant d'avoir accès à un accompagnement dans les différentes étapes de validation du projet d'entreprise pour favoriser les conditions de démarrage, la pérennité des entreprises et favoriser la création d'emplois.	
4	**Objectifs du projet :** *(ex : augmentation de la notoriété, valorisation du patrimoine, développement de l'activité économique,…)* - Offrir aux porteurs de projets à potentiel et/ou innovant, une structure d'accueil. - Offrir à ses membres un accompagnement personnalisé de 2 ans avant la création de l'entreprise à 5 ans après création. - Mettre à disposition des services communs par le biais du centre d'affaires (domiciliation commerciale, service postal, mise à disposition de bureaux…) - Organiser des animations thématiques à destination des membres (petits déjeuners économiques – ateliers économiques) - Mobiliser le réseau des partenaires locaux pour des besoins spécifiques, la recherche de partenariats ou la mobilisation de financements.	
5	Contenu de l'action : - **<u>Accompagnement des porteurs de projets et chefs d'entreprises</u>** à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs : création, recherche de partenaires financiers ou techniques, soutien au montage de dossiers, organisation de rencontres thématiques collectives, facilitation à l'accès à un réseau professionnel et à un partenariat régional, vérification de la faisabilité technique, commerciale et économique, recherche de locaux adaptés, de terrains à bâtir, services communs … **<u>- Près d'une trentaine de membres accompagnés</u>** : 50% de porteurs de projet; 2 à 5 Créations d'entreprises par an ; organisation de 2 à 3 Comités de sélection par an, de 4 Petits Déjeuners Economiques et 2 ateliers économiques **- Participation aux réseaux régionaux :** réseau Synersud (participation aux plénières et commissions	

	permanentes), réseau RRI (participation à la SRI, aux groupes de travail « animation et promotion du RRI » et « outils Visa Développement », réseau CREAMED – réseau euro-méditerranéen (participation aux formations, aux séminaires). **- Participation à des salons** (Forum de la création – Procréa – Energaïa – Universités d'été…) et partenariats universitaires (Université Montpellier II / M2 conception mécanique et projets Innovants - Université Montpellier I / M2 accompagnement entrepreneurial) – LABEX (laboratoire d'excellence) et autres partenaires (PFT34, ARIAC…)
6	**Expliquer en quoi le projet répond à un ou des critères de la note de cadrage :** - *En quoi est-il structurant pour le Pays, par son rayonnement, ses retombées ?* - *en quoi le projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ou de gestion patrimoniale ?* - *en quoi le projet est innovant, exemplaire ou expérimental pour le territoire du Pays ?* - *comment le projet s'inscrit-il dans la Charte du Pays, dans les stratégies développées à l'échelle du Pays ?* - *en quoi le projet s'inscrit dans une démarche nationale reconnue et coordonnées à l'échelle du Pays ?* La Pépinière d'entreprises est un outil de développement économique territorial et d'attractivité. Cet outil à l'échelle du territoire permet de : - Détecter des projets innovants ou à fort potentiel innovant sur le territoire et de favoriser leur implantation en cœur d'Hérault. - Créer des emplois durables - Favoriser la pérennité des entreprises créées sur le territoire - Développer l'esprit d'entreprendre, l'innovation et la créativité - Favoriser l'implantation des entreprises en Pays Cœur d' Hérault - Eviter l'isolement du porteur de projet et permettre une dynamique sur le Territoire, - Créer une dynamique entre porteurs de projet et entreprises - Valoriser les filières stratégiques du Pays Cœur d' Hérault - Favoriser la transversalité des projets liés à la culture, au tourisme, aux TIC…

Il s'agit de renseigner <u>les dépenses et recettes prévisionnelles (et leur répartition)</u> que recouvre le projet présenté ci-dessus.

7 A	**PLAN DE CHARGES PREVISIONNEL 2015**		
	Fonctionnement ☐ Investissement ☐	**Montant (préciser HT ou TTC)**	**%**
	Achats (matières et fournitures)	8 391	4,85%
	Etudes, documentations	900	0,52%
	Communications, publicités, publications	2 000	1,16%
	Voyages, déplacements	1 000	0.58%
	Missions réception	1 000	0,58%
	Prestataires	22 000	12,72%
	Charges de personnel, salaires:	99 801	57,70%
	Autres frais (à préciser)		
	Location/entretien de réparation Frais postaux et télécommunication Service extérieurs (assurance) Cotisations Frais de nettoyage Autres	2 4637 6 362 854 800 3 660 1 561	21.,90%
	TOTAL DEPENSES 2015	**172 966**	100%

7 B	**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2015**		
	Fonctionnement ☐ Investissement ☐	**Montant (préciser HT ou TTC)**	**%**
	Autofinancement	43 631€	25.22%
	Subventions totales		
	Conseil général de l'Hérault	22 500€	13.01%
	Conseil régional Languedoc-Roussillon	30 215€	17.47%
	Etat français		
	Union européenne FSE	76 619.96€	44.3%
	Autre(s) aide(s) publique(s) (préciser l'origine)		
	Participations privées		
	TOTAL RECETTES 2015	**172 966**	100%
	Dans le cas d'un projet pluriannuel, préciser la tranche et le montant total : par exemple, 2014 = 2e tranche/3, coût total : 2013/2015 XXX €		